

Bilan RSE 2024

une nouvelle étape avec le premier rapport CSRD

MGEN. Première mutuelle des agents du service public



Introduction. → Pages 2-3

**Partie 1 - Un engagement RSE ancré
depuis plusieurs années.** → Pages 4-5

Partie 2 - La CSRD, une nouvelle étape. → Pages 6-7

**Partie 3 - Du cadre CSRD
à la stratégie RSE MGEN.** → Pages 8-9

**Partie 4 - Bilan 2024 de la stratégie RSE
à horizon 2027 et lien avec la CSRD.** → Pages 10-33

En conclusion... → Pages 30-31

La CSRD, un reporting qui confirme la solidité de la démarche RSE MGEN



Frédérique Lamarre,
membre du Bureau national
Engagements RSE et Animation
de la vie militante de la mutuelle



Jérémie Sécher,
directeur Stratégie,
Transformation,
Coopération et Risques

La publication de notre premier rapport CSRD marque une étape décisive pour MGEN, qui franchit aujourd'hui un seuil dans la structuration de ses engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale. Mais ce rapport n'est pas un simple exercice réglementaire : il révèle la cohérence entre nos objectifs RSE définis en 2023, la stratégie climat validée lors de nos Assemblées générales de 2024 (pour la partie fonctionnement interne) et nos actions sur le terrain.

Depuis plusieurs années déjà, MGEN fait évoluer son modèle pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux : évolution vers l'assurance collective, diversification des activités, préparation à la réforme de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires. Tout cela, avec un fil conducteur constant : intégrer la RSE dans toutes nos décisions et nos actions.

Ce travail transforme en profondeur notre organisation. Ce changement donne aujourd'hui des résultats tangibles, avec, notamment, une meilleure capacité à répondre aux attentes RSE des employeurs de la fonction publique, dont les exigences sont de plus en plus fortes dans le cadre des appels d'offres.

Notre stratégie RSE adoptée en 2023 s'inscrit dans cette logique et vise à irriguer l'ensemble de nos décisions stratégiques. Elle se concrétise par des actions ambitieuses, comme l'élaboration d'une stratégie climat selon la démarche exigeante de l'ADEME (Agence de la transition écologique). Cette stratégie RSE

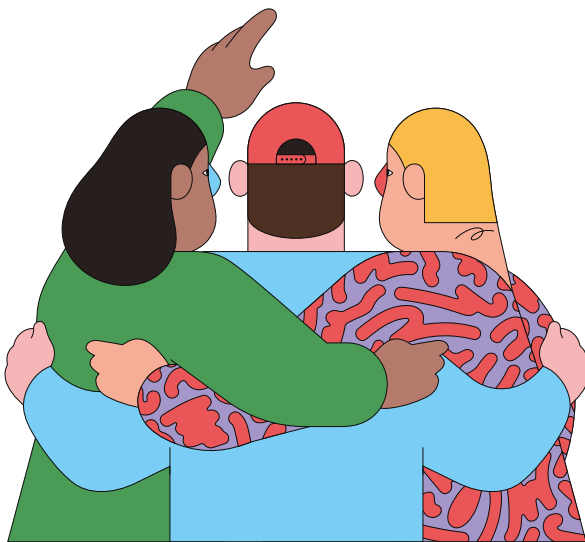
permet à MGEN de renforcer son utilité sociale, notamment au travers d'initiatives sur la santé des femmes, la prévention ou l'égalité professionnelle.

Le rapport CSRD donne aujourd'hui de la visibilité à ce chemin parcouru. Il met en lumière nos avancées, nos réussites, parfois au-delà des objectifs fixés, et trace la voie d'une amélioration continue. Mais surtout, ce nouveau cadre agit comme un révélateur. Il nous conforte dans notre rôle d'acteur de confiance, capable d'anticiper, d'innover et d'agir concrètement pour une société plus juste et plus durable.

La CSRD ne nous fait pas changer de cap. Au contraire, elle renforce un engagement déjà profondément ancré dans nos valeurs, nos missions et nos actions. Ce premier rapport témoigne de notre volonté et de notre détermination à être un acteur de changement positif, plus responsable, au service du progrès social et de la santé de tous.

Un engagement RSE ancré depuis plusieurs années

Mutuelle historiquement engagée, MGEN inscrit la RSE au cœur de son projet stratégique. Avec une feuille de route ambitieuse à horizon 2027, elle réaffirme son engagement pour le progrès social, la santé de tous et une gouvernance responsable.



MGEN, première mutuelle des agents du service public, se distingue par son engagement historique en faveur du progrès social et de la santé pour tous. Cet engagement, profondément ancré dans l'ADN de MGEN, s'est concrétisé par la définition d'une raison d'être ambitieuse : « Engagés pour le progrès social et la santé de tous, Nous, collectif mutualiste au service de l'intérêt général, Prenons soin les uns des autres tout au long de la vie. » Cette vision est liée au projet stratégique de MGEN, dans lequel la RSE est intégrée de manière transverse dans toutes ses ambitions et tous ses objectifs.

Une stratégie RSE ambitieuse à horizon 2027

Pour concrétiser sa raison d'être et aller encore plus loin, MGEN a défini en 2023 une stratégie RSE à horizon 2027. Présentée lors de l'Assemblée générale de juillet de la même année, elle établit la dimension RSE de chaque axe du projet stratégique de l'organisation.

La feuille de route RSE, élaborée en étroite collaboration avec les parties prenantes de MGEN, s'articule autour de 20 objectifs structurés en quatre piliers :

1. On s'engage pour le progrès social et la santé de tous (objectifs 1 à 7) ;
2. On s'engage pour un développement éthique et responsable (objectifs 8 à 14) ;
3. On s'engage envers les élus, les militants et les collaborateurs (objectifs 15 à 17) ;
4. On s'engage à intégrer la RSE au cœur des métiers (pilier transverse) (objectifs 18 à 20).

Une gouvernance RSE renforcée

La mise en œuvre et le suivi stratégique de la RSE de MGEN s'appuient sur une gouvernance dédiée. Celle-ci est composée d'un comité RSE, instance du Conseil d'administration, présidé par le directeur Stratégie, Transformation, Coopération et Risques et l'administratrice membre du Bureau national Engagements RSE et Animation de la vie militante de la mutuelle. Ce comité est par ailleurs composé de référents RSE (un représentant par direction et des administrateurs).

Le comité RSE rend compte annuellement de l'évolution de la stratégie au Comité exécutif, au Conseil d'administration et lors de l'Assemblée générale.

Début 2024, une mission RSE a été confiée aux responsables régionaux Relations institutionnelles et ESS (RRI ESS) présents dans chaque région, renforçant ainsi l'ancrage territorial de la démarche RSE de MGEN.

Des évolutions de reporting RSE en constante évolution

Les obligations légales de transparence des démarches extra-financières sont de plus en plus importantes et démontrent l'attente croissante

des parties prenantes dans ce domaine. Depuis plusieurs années, MGEN est soumise à des obligations de reporting extra-financier.

Entre 2019 et 2024, un rapport commun au Groupe VYV était produit chaque année pour satisfaire aux exigences de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF). À partir de 2025, une nouvelle réglementation RSE est entrée en vigueur : la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Dans ce cadre, chaque entité concernée du Groupe VYV a élaboré son propre rapport.



Les étapes clés de l'engagement RSE de MGEN



La CSRD, une nouvelle étape

La CSRD, ou Corporate Sustainability Reporting Directive, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024 (pour mise en application en 2025). Ce reporting extra-financier annuel, imposé par une directive européenne, constitue un nouvel outil de transparence à destination de toutes les parties prenantes afin d'évaluer la démarche RSE d'une entreprise.

CSRD vs DPEF - Un nouveau cadre de reporting RSE annuel obligatoire

En comparaison avec l'ancien cadre DPEF (Déclaration de performance extra-financière, loi de 2017), la CSRD apporte plusieurs changements significatifs :

→ Le ciblage du reporting

Un travail plus important est demandé pour cibler le reporting sur les enjeux RSE significatifs de l'entreprise.

→ Les données standardisées

Pour la CSRD, une liste imposée de données est demandée, comportant plus d'informations spécifiques, afin de permettre la comparabilité entre les entreprises réalisant ce type de reporting.

→ Des audits plus exigeants

Le rapport CSRD doit être audité par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant (OTI). Les manquements doivent pouvoir être justifiés, et l'audit réalisé est plus exhaustif et rigoureux que lors de la DPEF.

→ Un engagement dans la durée

La DPEF se focalisait sur les actions passées, alors que le reporting CSRD demande également aux entreprises leurs engagements pour les années à venir.

→ L'intégration et les sanctions

Le rapport CSRD est intégré dans le rapport de gestion. Des sanctions éventuelles sont possibles en cas de non-publication de ce dernier.

→ Un prérequis pour répondre aux appels d'offres des marchés publics

À partir de janvier 2026, si une entreprise ne respecte pas l'obligation de publier un rapport CSRD, elle pourra être exclue des appels d'offres publics.

L'obligation légale pour MGEN de réaliser un rapport CSRD porte sur le périmètre L2.



→ Les 4 étapes clés pour élaborer le premier rapport CSRD

1

Comprendre la CSRD : 2 normes transverses et 10 normes thématiques

La directive CSRD marque une étape clé dans le reporting extra-financier au sein de l'Union européenne. Elle impose aux organisations, dont MGEN, de se conformer aux normes ESRS (European Sustainability Reporting Standards). C'est la première fois qu'une loi impose une liste précise de critères RSE de transparence.

Ces normes, structurées en 2 normes transverses et 10 normes thématiques, offrent un cadre complet qui permet d'évaluer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance des entreprises.

2

Réaliser l'exercice de double matérialité

Les entreprises n'ont pas l'obligation de répondre à tous les critères de transparence des 10 normes thématiques. Mais il leur est demandé de réaliser un exercice de « double matérialité » afin de déterminer leurs enjeux RSE majeurs. L'analyse de double matérialité constitue ainsi le socle du reporting extra-financier. Elle vise à consolider deux types de matérialité :

la matérialité financière, qui évalue comment les défis environnementaux et sociaux affectent la résilience économique de l'entreprise ;

la matérialité d'impact, qui mesure l'empreinte de l'entreprise sur son écosystème.

L'analyse de double matérialité de MGEN a été réalisée avec le Groupe VYV et l'ensemble des maisons.

3

Bien identifier nos impacts, risques et opportunités (IRO) RSE majeurs

Grâce à l'analyse de double matérialité, il a été identifié 20 impacts, risques et opportunités RSE majeurs communs à l'ensemble des maisons du Groupe VYV, c'est-à-dire :

les impacts (positifs ou négatifs) RSE, soit les effets réels ou potentiels que les activités d'une entreprise ont sur l'environnement et la société ;

les risques RSE, soit les risques financiers auxquels l'entreprise peut être confrontée ;

les opportunités RSE, soit les opportunités qui s'offrent à l'entreprise dans un contexte actuel ou futur.

4

Répondre aux normes CSRD en lien avec les IRO identifiés et faire le lien avec notre stratégie RSE

Ces 20 IRO obligent à répondre à **4 normes ESRS** thématiques sur les 10 listées par la loi CSRD :

- la norme Changement climatique (E1) ;
- la norme Personnel de l'entreprise (S1) ;
- la norme Consommateurs et utilisateurs finaux (S4) ;
- la norme Conduite des affaires (G1).

Ces IRO RSE identifiés pour l'ensemble des maisons du Groupe VYV sont en adéquation avec les 20 objectifs de la stratégie RSE de MGEN identifiés en 2023, confirmant la pertinence de notre démarche.

À travers son rapport CSRD, MGEN inscrit à présent sa stratégie RSE et ses objectifs dans un cadre officiel, audité annuellement.

Du cadre CSRD à la stratégie RSE MGEN...

L'exercice de double matérialité réalisé avec le Groupe VYV a permis d'identifier nos 20 impacts, risques et opportunités (IRO) RSE majeurs.

⚠ Risques

→ Changement climatique - Norme E1

R1 – Risques de perte de valeur sur les actifs de l'entreprise

R2 – Risques d'image liés aux controverses environnementales

R3 – Augmentation de la demande de prestations de santé et de prévoyance due au changement climatique

→ Personnel de l'entreprise - Norme S1

R4 – Gestion des conditions de travail des collaborateurs

R5 – Attractivité, gestion des compétences et émergence des talents

→ Consommateurs et utilisateurs finaux - Norme S4

R6 – Faille de cybersécurité et protection des données

R7 – Risques liés à la protection et à la satisfaction de la clientèle

→ Conduite des affaires - Norme G1

R8 – Corruption et versements de pots-de-vin

📈 Opportunités

→ Changement climatique - Norme E1

O1 – Développement de nouveaux produits et services durables

O2 – Investissements durables dans des activités et secteurs liés à l'adaptation au changement climatique

→ Consommateurs et utilisateurs finaux - Norme S4

O3 – Développement de nouveaux produits et services toujours plus innovants, durables et inclusifs



📢 Impacts négatifs

→ Changement climatique - Norme E1

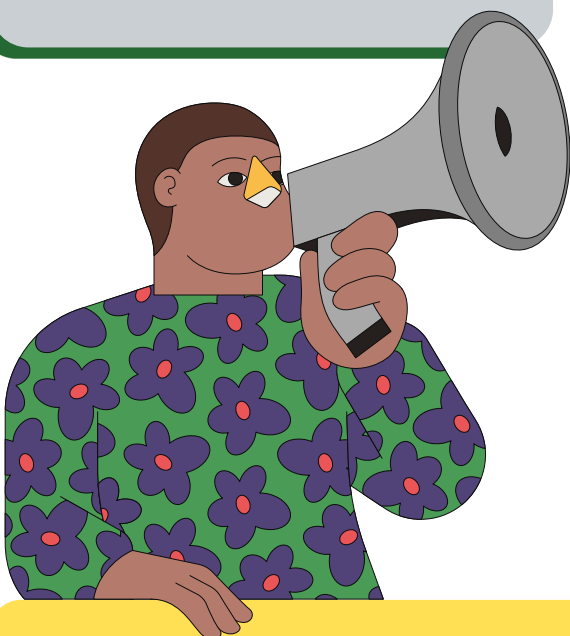
I1 – Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités et opérations de l'entreprise

I2 – Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités d'investissement de l'entreprise

I3 – Consommation énergétique des bâtiments directs de l'entreprise

→ Consommateurs et utilisateurs finaux - Norme S4

I5 – Fuite ou perte de données sensibles



👍 Impacts positifs

→ Personnel de l'entreprise - Norme S1

I4 – Égalité de traitement et égalité de chances pour tous

→ Consommateurs et utilisateurs finaux - Norme S4

I6 – Renforcement de l'accès à la santé pour tous

→ Conduite des affaires - Norme G1

I7 – Promotion des pratiques d'affaires éthiques

I8 – Développement des pratiques responsables chez nos partenaires et fournisseurs

I9 – Promotion du modèle mutualiste

→ Pour chacun des 20 impacts, risques et opportunités (IRO) RSE majeurs, la loi demande de présenter :

- la politique (charte, accord...) ;
- les actions de l'année passée et le plan d'action pour les années à venir ;
- les cibles fixées qui, pour MGEN, correspondent aux objectifs de la stratégie RSE à horizon 2027.

Le reporting CSRD annuel obligatoire est donc le bilan annuel de l'avancée de notre stratégie RSE.

Bilan 2024

de la stratégie RSE

à horizon 2027 et lien avec la CSRD

En 2024, MGEN a continué à concrétiser ses ambitions RSE grâce aux actions de ses collaborateurs, de ses élus et de ses militants. Le rapport CSRD obligatoire permet de faire le bilan de l'avancée des 20 objectifs fixés dans la stratégie RSE de MGEN. Cet exercice de reporting a pu notamment mettre en avant l'atteinte de certains objectifs RSE fixés en 2023. Afin de continuer à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, il a été alors travaillé de nouveaux objectifs à horizon 2027 avec les équipes. Ainsi, au-delà d'un simple exercice de conformité, le reporting CSRD constitue un outil de pilotage pour notre démarche RSE.



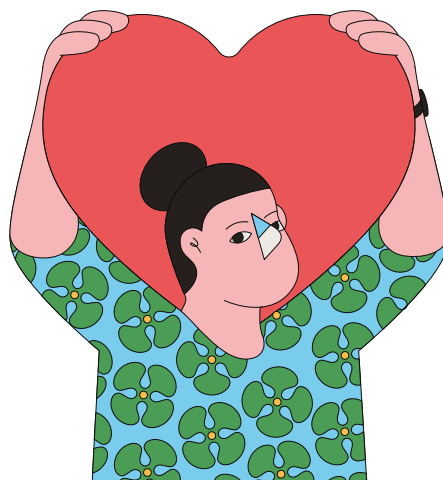
Objectif 1 : trois partenariats d'innovation santé avec des entreprises / start-up

✓ Atteint

→ Nouvel objectif :

Déployer de nouveaux services de santé auprès de nos adhérents et de nos salariés grâce à la démarche d'innovation santé.

MGEN a mis en place une démarche d'innovation santé afin d'améliorer l'accès aux soins pour tous en réduisant les inégalités géographiques et financières. En 2024, elle atteint l'objectif qu'elle s'était fixé à horizon 2027 : développer trois partenariats d'innovation santé avec des entreprises ou des start-up.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS S4 du rapport
Consommateurs et utilisateurs finaux

Cet objectif répond à :

 L'opportunité - Développement de nouveaux produits et services toujours plus innovants, durables et inclusifs

Actions clés 2024

La démarche de MGEN s'appuie sur une approche « test & learn », avec des start-up sélectionnées dans une logique d'open innovation. L'objectif étant, in fine, d'inclure dans les offres des solutions santé différenciantes, qui répondent à de nouveaux défis sociétaux et environnementaux.

→ Nouvelle expérimentation Lyv sur 2 000 adhérentes supplémentaires afin de réaliser une étude médico-économique approfondie sur l'endométriose.

→ Intégration du programme Lyv, dédié à l'accompagnement des femmes atteintes d'endométriose, dans les offres de MGEN.

→ Expérimentation pour accompagner les salariés aidants avec Dear Helpee, une solution de mise en relation avec des intervenants professionnels ou particuliers pour un proche dépendant.

→ Expérimentation pour dépister les maladies cardio-vasculaires au siège de MGEN avec Medicalib.

Objectif 2 : trois campagnes de prévention tous les ans et sensibiliser tout au long de l'année sur nos enjeux phares

À poursuivre

La prévention joue un rôle clé dans l'amélioration de la santé pour les adhérents de MGEN, les agents des employeurs de la fonction publique et le grand public.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS S4 du rapport Consommateurs et utilisateurs finaux

Cet objectif répond à :

👍 L'impact positif - Renforcement de l'accès à la santé pour tous

+ de **1 000**

interventions auprès du grand public et des adhérents sur tous les territoires

+ de **1 000**

interventions auprès des employeurs de la fonction publique

≈ **26 000**

agents de la fonction publique accompagnés sur des questions de santé au travail

Actions clés 2024

→ **Trois campagnes de prévention** réalisées dans chaque région de France, et plus de 50 actions de sensibilisation menées dans les territoires (Journée des droits des femmes, Octobre Rose, Semaine d'information sur la santé mentale, etc.).

→ **Mise en place d'un cycle de quatre webinaires sur la ménopause** : plus de 10 000 personnes inscrites et plus de 10 000 vues sur les replays.

Nos applications santé en pleine forme

Les usages des applications Vocal'iz et Des routes à vivre cumulent environ **40 000 visiteurs** et l'application Vivoptim compte **60 000 inscrits** à ses parcours santé depuis sa création (+ **3 000** nouveaux inscrits en 2024).

Objectif 3 : renforcer nos actions et notre communication sur nos engagements sociétaux, notamment la fin de vie, l'égalité femmes-hommes

À poursuivre

MGEN est historiquement engagée pour le progrès social et médical. À travers des actions de sensibilisation ou le développement d'outils, elle démontre sa volonté de contribuer activement au débat public et d'apporter des solutions concrètes.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS G1 du rapport
Conduite des affaires

Cet objectif répond à :

👍 L'impact positif - Promotion du modèle mutualiste

Actions clés 2024

Poursuite des actions menées sur la question de la fin de vie :

- **Organisation de réunions publiques d'information** dans différentes régions, regroupant au total plus de 6 000 personnes.
- **Rencontre d'une centaine de parlementaires** pour porter des propositions et faire évoluer la loi.

Poursuite des actions menées sur la question de l'égalité femmes-hommes :

- **Développement d'un kit avec des argumentaires et des outils sur les droits reproductifs**, l'éducation à l'égalité, la santé des femmes et l'égalité dans la sphère professionnelle.
- **Mise en place d'un comité Santé des femmes**, composé de représentants des différentes directions impactées par le sujet et des militants MGEN.

MGEN, engagée de longue date pour les droits des femmes

Mutuelle engagée depuis de nombreuses années, MGEN réaffirme ses engagements sur des sujets de société tels que la parentalité ou l'égalité

femmes-hommes au travail. Par le passé, MGEN a adopté des positions avant-gardistes en faveur des droits des femmes, en contribuant notamment à l'accès à la contraception et à l'IVG.

Objectif 4 : maintenir la proximité dans les territoires

✓ Atteint

→ Nouveaux sous-objectifs :

→ Maintenir trois campagnes par an avec la plateforme gouvernementale JeVeuxAider. gouv.fr auprès de nos adhérents.

→ Faire connaître le dispositif Journée d'engagement solidaire et augmenter le nombre de jours pris annuellement.

→ Favoriser et participer à des alliances locales dans le cadre des partenariats pour le développement durable.

→ Déployer le programme de recherche sur la responsabilité territoriale d'entreprise (RTE) et mesurer l'impact de nos actions.



MGEN poursuit sa mobilisation pour amplifier son impact positif au cœur des territoires. En 2024, elle a atteint certains sous-objectifs fixés en 2023, comme la mise en place de la Journée d'engagement solidaire (qui permet à tous les salariés de bénéficier d'un jour par an de bénévolat sur leur temps de travail avec maintien de la rémunération). De nouveaux sous-objectifs ont été fixés pour poursuivre et amplifier son engagement.

Cet objectif est abordé dans la partie ESRS G1 du rapport
Conduite des affaires

Cet objectif répond à :

👍 L'impact positif - Promotion du modèle mutualiste



Actions clés 2024

- **Quatre campagnes « Je Veux Aider »** ont été menées auprès des adhérents (Printemps pour la planète, La tournée d'été, Septembre pour apprendre et Décembre ensemble).
- **Stratégie dédiée à l'ESS** déclinée dans une feuille de route structurée autour de quatre axes.
- **Poursuite des actions de sensibilisation au développement durable**, notamment au travers des partenariats avec Eco-Ecole

Notre stratégie ESS

MGEN a développé une stratégie dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS) structurée autour de plusieurs axes :

- Sensibiliser, acculturer et former à l'ESS dès le plus jeune âge.
- Mesurer et valoriser notre impact d'utilité sociale à travers notre responsabilité territoriale d'entreprise (RTE).
- Mobiliser et animer les collectifs de représentants des adhérents et des salariés grâce aux leviers de la démocratie participative.
- Renforcer la participation active de MGEN au sein des organismes de représentation et peser dans l'élaboration des politiques publiques.



(structure qui propose gratuitement une méthodologie, un accompagnement et une possibilité de labellisation aux établissements scolaires qui mettent en œuvre concrètement le développement durable) et Agir ensemble (dans lequel des acteurs des territoires volontaires – universités, grandes écoles, Crous, collectivités – s'associent pour développer des actions locales en faveur de campus durables dans des villes durables).

797

établissements scolaires labellisés
Eco-Ecole, dont 174 nouveaux en 2024

2,6 millions

de personnes sensibilisées en 2024
par le programme Eco-Ecole

12

alliances actives avec le label
Agir ensemble (campus durable)

30 000

personnes sensibilisées et bénéficiaires
par les projets et actions menés par les
alliances des territoires (Agir ensemble)

Objectif 5 : développer la dimension RSE de notre gouvernance



À poursuivre

L'intégration de la RSE au cœur de la gouvernance de MGEN est un enjeu crucial, particulièrement attendu dans le cadre de la CSRD. Elle se traduit à plusieurs niveaux : l'inscription régulière des sujets RSE à l'ordre du jour de nos instances, la création d'un comité RSE dédié, et la formation aux enjeux RSE des délégués à l'Assemblée générale, des administrateurs et des dirigeants.

Cet objectif est abordé dans la partie ESRS 2 du rapport

Actions clés 2024

→ **Réunion du comité RSE**, instance du Conseil d'administration, trois fois en 2024. Il a effectué un bilan de l'avancée de la stratégie RSE qui a été partagé en Comité exécutif, Conseil d'administration et Assemblée générale.

→ **Vote de la stratégie climat** (pilier fonctionnement interne) aux Assemblées générales 2024, et réalisation d'une fresque du climat avec plus de 500 délégués présents.

→ **Organisation d'une matinée de formation des administrateurs et des dirigeants aux enjeux juridiques RSE.**

Un modèle mutualiste au service des adhérents

En tant que mutuelle, MGEN est une société à but non lucratif : nos bénéfices ne sont pas reversés à des actionnaires mais redistribués pour près de 80 % des cotisations, et mis en réserve ou investis pour le reste, au bénéfice de nos adhérents. De son côté, la gouvernance de MGEN est démocratique et représentative. Son fonctionnement se traduit par la participation de chaque adhérent à l'élection de ses représentants et, par leur intermédiaire, à la définition des orientations stratégiques de la mutuelle, selon le principe fondateur « un adhérent, une voix ».

95 %

des délégués formés
à l'AG en 2024 (dont une
formation RSE en amont du
vote de la stratégie climat)

Objectif 6 : lancer une stratégie climat ambitieuse et des actions au plus près du terrain

✓ Atteint

→ Nouvel objectif :

Atteindre les objectifs de la stratégie climat fixés à horizon 2030.

MGEN, en tant que mutuelle de santé, s'engage à accélérer la transformation de ses pratiques et de ses actions pour contribuer à limiter le réchauffement de la planète. Après avoir défini sa stratégie climat en 2024, l'enjeu est à présent de respecter les engagements fixés.

Cet objectif est abordé dans la partie ESRS E1 du rapport
Changement climatique

Cet objectif répond à :

L'ensemble des IRO environnementaux identifiés

Actions clés 2024

→ **Construction de la stratégie climat de MGEN**
en suivant la méthode ACT Pas à Pas de l'ADEME.

→ **Embarquement des acteurs locaux**
pour que la stratégie soit portée par tous sur l'ensemble des territoires.

→ **Définition des engagements climat de MGEN à horizon 2030 autour de trois piliers :**

- **les investissements :**
 - 50 % d'émissions carbone par million d'euros investi sur nos investissements cotés gérés en direct (émetteurs privés) ;
- **le fonctionnement interne :**
 - 42 % d'émissions carbone ;
- **l'accompagnement de notre écosystème :**
 - + 100 bonnes pratiques.

- 9 %

d'émissions de CO₂ par rapport à 2023 (- 2 % par rapport à 2022)
sur le pilier fonctionnement
stratégie climat



Objectif 7 : mettre en œuvre une démarche Green IT

À poursuivre

Depuis 2021, MGEN a mis en place une feuille de route numérique responsable et signé la charte Numérique responsable, émanant de l'Institut du numérique responsable. La démarche de Green IT est désormais intégrée dans la stratégie climat de MGEN.

Cet objectif est abordé dans la partie ESRS E1 du rapport
Changement climatique

Cet objectif répond à :

🗨 L'impact négatif - Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités et opérations de l'entreprise

Actions clés 2024

En 2024, nous avons intensifié nos efforts pour réduire l'impact environnemental de nos infrastructures numériques et optimiser nos processus digitaux.

→ Lancement d'un appel d'offres pour être accompagnés dans l'éco-conception de nos services numériques, avec pour objectif de disposer d'un guide opérationnel qui sera intégré progressivement dans les travaux d'évolution du SI.

→ Construction d'un plan d'action sur cinq ans portant sur plusieurs volets : la consommation énergétique, les achats, les équipements informatiques et l'éco-conception du SI.

→ Élaboration d'un guide d'entretien achats responsables pour challenger nos principales ESN (entreprises du secteur numérique) sur les questions relatives à l'environnement, au social et à la gouvernance.

56 %

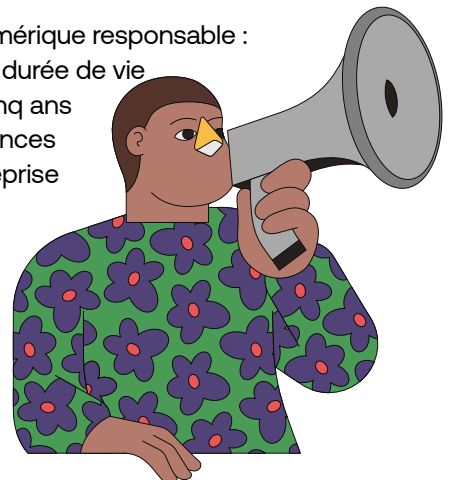
de PC écolabellisés en 2024 contre 6 % en 2022

5,79 ans

Durée de vie des ordinateurs en 2024

Numérique responsable : un engagement à tous les niveaux

MGEN intègre dans ses processus le numérique responsable : achat systématique de PC écolabellisés, durée de vie des ordinateurs prolongée au-delà de cinq ans et, lorsqu'ils ne répondent plus aux exigences d'usage, don de ces derniers à une entreprise caritative pour une seconde vie (Emmaüs Connect). Les collaborateurs sont également sensibilisés grâce aux modules de e-formation proposés par l'Institut du numérique responsable (INR), duquel MGEN est partenaire.



Objectif 8 : faire de la satisfaction des adhérents une priorité*

Sous-objectif :

Obtenir un taux de satisfaction des adhérents à froid supérieur à 92 %.

À poursuivre

La qualité de service est une priorité et est au cœur des préoccupations quotidiennes de MGEN. Elle est pilotée à travers plusieurs dispositifs (baromètre annuel de satisfaction réalisé en début et en fin d'année, enquêtes systématiques post-contact, enquêtes épisodiques...) ainsi que par la mise en place d'un panel d'adhérents.

Cet objectif est abordé dans la partie ESRS S4 du rapport
Consommateurs et utilisateurs finaux

Cet objectif répond à :

⚠ Le risque - Protection et satisfaction de la clientèle

Actions clés 2024

MGEN a déployé plusieurs initiatives pour améliorer la satisfaction de ses adhérents et de ses patients, renforçant ainsi la qualité de ses services et son engagement envers l'excellence.

→ **Lancement de la 2^e édition de l'enquête miroir** pour recueillir l'avis des collaborateurs de MGEN sur les mêmes critères de qualité de service que ceux évalués par les adhérents dans le baromètre annuel de satisfaction.

→ **Renforcement de la digitalisation des parcours** pour offrir une meilleure expérience client : remboursements de soins automatisés, dépôt des factures simplifié, délais de traitement raccourcis, etc.

→ **Mise en place d'ateliers en ligne dédiés à l'activation des espaces santé personnels** (Mon espace santé) et à leur utilisation.

Zoom sur la qualité de service de la prévention santé

La démarche de qualité de service de la prévention de MGEN repose sur quatre piliers qui concernent :

- la direction de la Prévention de MGEN : référentiel commun de prévention santé, process, relation client de qualité ;
- le recrutement et l'accompagnement des intervenants : professionnels qualifiés et certifiés, alignés avec nos valeurs ;
- les formations MGEN certifiées Qualiopi ;
- la démarche de labellisation avec le Groupe VYV : MGEN s'inscrit pleinement dans le label de prévention du Groupe VYV, basé sur quatre repères (conception, éthique, déploiement, impact), pour une prévention de qualité.

84 %

Taux de satisfaction des adhérents, à froid



* Focus activité assurantielle en lien avec périmètre CSRD.

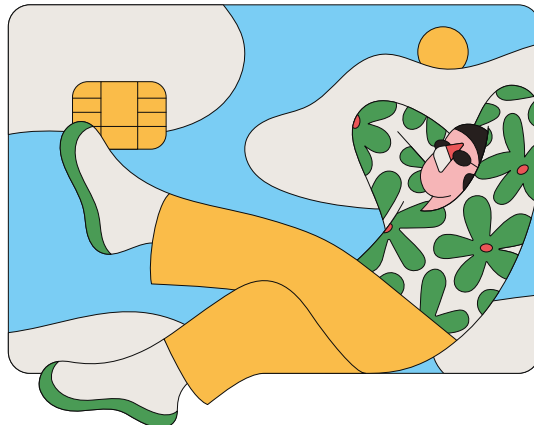
Objectif 9 : intégrer la RSE au cœur de nos offres et de nos services

Sous-objectif :

Lancer un chantier de « référentiel » interne Offres & RSE.

À poursuivre

Cette démarche s'inscrit dans la volonté d'aligner les offres de MGEN avec ses engagements RSE, et de répondre ainsi aux nouvelles attentes des adhérents. MGEN dispose déjà de dispositifs qui témoignent de son engagement, mais elle souhaite aller plus loin en élaborant un référentiel interne qui permettra de s'assurer que ses offres sont bien en adéquation avec sa stratégie RSE et sa raison d'être.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS S4 du rapport Consommateurs et utilisateurs finaux

Cet objectif répond à :



L'opportunité - Développement de nouveaux produits et services toujours plus innovants, durables et inclusifs



L'impact positif - Renforcement de l'accès à la santé pour tous

23,1 millions d'euros

d'aides sociales versées (allocation handicap, dépendance, orphelinat, aide aux mutualistes aidants, aides et accompagnements solidaires)



Actions clés 2024

Plusieurs démarches historiques sont déclenchées chaque année :

→ **Le dispositif MGEN Proximité®**, destiné à l'accompagnement des adhérents seniors. S'ils l'acceptent, ces derniers peuvent échanger avec des bénévoles de MGEN qui sont en mesure de les orienter, de les informer et de les conseiller sur les prestations et services de leur offre MGEN ainsi que sur les dispositifs publics disponibles. Ce programme vise à soutenir les personnes en situation de fragilité et à renforcer l'engagement solidaire de MGEN.

→ **Le dispositif MGEN AUPRÈS®** (Accompagnement d'urgence de personnes en réponse à des événements sensibles), qui a pour objectif d'aider les adhérents confrontés à des situations de crise (attentats, catastrophes naturelles, etc.).

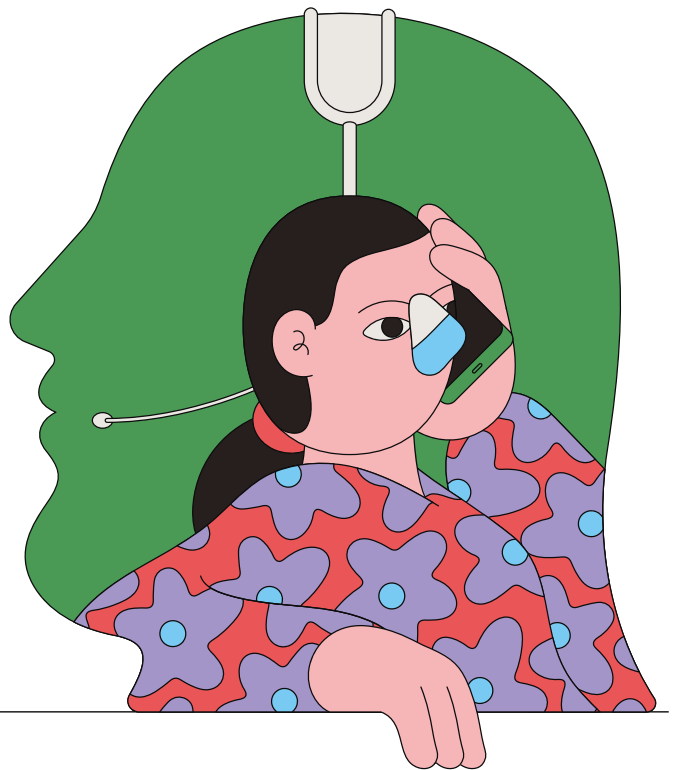
→ **Un parcours « santé environnement »**, mis en place en 2024 et à disposition des adhérents. Au programme : un module « Santé & biodiversité » et des ateliers sur les enjeux environnementaux (à destination des employeurs de la fonction publique dans le cas d'ateliers collectifs).

+ de
45 000

personnes contactées dans le cadre
de MGEN Proximité®

4 X

Le dispositif MGEN AUPRÈS® a été activé
à quatre reprises



Mieux comprendre les attentes des adhérents en matière de RSE

En 2024, MGEN a lancé deux enquêtes auprès de ses adhérents (via le panel) pour mieux comprendre leurs attentes en matière de RSE.

La première a porté sur les perceptions des risques environnementaux et a obtenu 997 réponses.

Cette enquête vise à identifier les inquiétudes et les besoins des adhérents en information préventive.

La seconde enquête a exploré la connaissance et l'importance de la RSE pour les adhérents. Avec 872 réponses, elle permettra de déterminer les priorités et l'impact de la RSE sur leurs choix de consommation.

Objectif 10 : respecter les réglementations RGPD, celles liées à l'éthique des affaires et à la sécurité informatique

À poursuivre

MGEN s'est engagée à renforcer la conformité réglementaire en mettant l'accent sur la protection des données personnelles (RGPD), l'éthique des affaires et la sécurité informatique.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS G1

Conduite des affaires

et dans la partie ESRS S4 du rapport

Consommateurs et utilisateurs finaux

Cet objectif répond à :

- 👍 L'impact positif - Promotion des pratiques d'affaires éthiques
- ⚠️ Le risque - Corruption et versements de pots-de-vin
- 🗨️ L'impact négatif - Fuite ou perte de données sensibles
- ⚠️ Le risque - Faille de cybersécurité et protection des données

Actions clés 2024

MGEN a considérablement renforcé ses pratiques en matière de conformité réglementaire, de protection des données et de sécurité informatique au cours de l'année 2024.

Concernant l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption, MGEN a révisé :

→ **Sa politique de cadeaux et invitations** pour la rendre plus opérationnelle tout en sécurisant le dispositif par une meilleure traçabilité.

→ **Sa politique sur les conflits d'intérêts**, avec l'ajout du dispositif de déclaration d'intérêts pour certaines populations.

→ **Sa cartographie des risques de corruption** (ce qui a conduit à un nouveau plan d'action).

Concernant le RGPD :

→ **Accélération des travaux liés à la purge des données personnelles** et travaux d'anticipation du règlement sur l'IA.

Concernant la sécurité informatique :

→ **Transition vers la version 2 de l'ISO 27001** et audit de certification validé.

Objectif 11 : aller au-delà de l'obligation en définissant une charte éthique de l'IA

À poursuivre

MGEN souhaite développer l'IA, mais pas n'importe comment et pas au prix de la sécurité et de l'éthique. Les data et les IA MGEN sont hébergées en France. La mutuelle souhaite garder l'humain au cœur de son approche, afin de rester en phase avec ses valeurs.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS G1 du rapport
Conduite des affaires

Cet objectif répond à :

👍 L'impact positif - Promotion des pratiques d'affaires éthiques

Actions clés 2024

MGEN a réalisé des avancées significatives dans l'élaboration de sa charte éthique de l'IA.

- **Définition de la politique de gestion des données** (en cours de validation finale).
- **Investissement dans Ethik-IA**, experte de la régulation positive de l'IA.
- **Mise en place d'une gouvernance IA**, incluant une comitologie opérationnelle, un comité de pilotage éthique et un comité de pilotage IA.



Objectif 12 : lancer une démarche d'achats responsables

À poursuivre

MGEN applique la politique d'achats du Groupe VYV pour ses propres achats dans une démarche de transparence et de développement de pratiques durables.

Cet objectif est abordé dans
la partie ESRS G1 du rapport
Conduite des affaires

Cet objectif répond à :

👍 L'impact positif - Développement des
pratiques RSE des partenaires et fournisseurs

Actions clés 2024

Actions menées avec
le Groupe VYV :

- **Mise en place d'une cartographie des risques RSE** par famille d'achats pour identifier les enjeux spécifiques et adapter les pratiques de la chaîne d'approvisionnement.
- **Mise en place d'un outil permettant de définir des critères RSE** et intégration systématique de ces critères dans les processus d'achat.
- **Refonte de la procédure achats Groupe** avec une forte orientation achats responsables.
- **Déploiement de la charte RFAR** (Relations fournisseurs et achats responsables) et mise en place du suivi.
- **Lancement de la rédaction d'une politique « achats responsables Groupe »** qui sera mise en œuvre en 2025.



Objectif 13 : investir 80 millions d'euros sur cinq ans via le fonds Racine²

À poursuivre

En 2022, MGEN a lancé son fonds à impact positif Racine², doté de 80 millions d'euros, pour accélérer le développement de start-up ayant elles aussi un impact sur la société et l'environnement.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS E1 du rapport
Changement climatique

Cet objectif répond à :



L'opportunité - Investissements durables

Actions clés 2024

En 2024, MGEN a continué à développer son portefeuille d'investissements à impact à travers son fonds, avec plusieurs actions clés.

→ Deux nouveaux investissements auprès de Kelvin et de Dune Health (en plus de May, Lokki, Helios, Educup, Santé Académie et CarbonFarm, déjà présents).

Focus sur Kelvin et Dune Health

Kelvin est une plateforme SaaS de rénovation énergétique pour les professionnels, permettant de digitaliser le DPE, de projeter des plans de travaux et de gérer le financement des rénovations résidentielles.

Dune Health, quant à elle, est une clinique de santé préventive, aux États-Unis, qui utilise l'IA pour améliorer le back-office et le suivi des patients souffrant de maladies chroniques comme le diabète ou les troubles du sommeil.



8 investissements dans des start-up à impact depuis 2022 via le fonds Racine²

Objectif 14 : déployer une démarche RSE au cœur de nos investissements

À poursuivre

L'engagement de MGEN en matière d'investissement responsable est ancien, et s'est renforcé en 2016 avec la rédaction d'une charte de l'investissement responsable. Puis, en 2022, la mutuelle s'est dotée d'une première politique ISR, co-construite avec ses parties prenantes.



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS E1 du rapport Changement climatique



Cet objectif répond à :

- 🗨 L'impact négatif - Émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux activités d'investissement de l'entreprise
- ⚠ Le risque - Perte de valeur sur les actifs à cause du changement climatique
- ⚠ Le risque - Image liée aux controverses environnementales
- 📊 L'opportunité - Investissements durables

Actions clés 2024

→ Mise en œuvre en 2024 de la politique ISR, qui comprend : l'exclusion des énergies fossiles, des objectifs en lien avec l'empreinte carbone de MGEN, des investissements dans des fonds climat.

→ Révision de la politique ISR fin 2024, une nouvelle version est prévue début 2025.

Engagements climat de la nouvelle politique ISR

Intégré à la stratégie climat, l'engagement sur les actifs cotés gérés en direct est de réduire de 50 % les émissions carbone par million d'euros investi sur le portefeuille entre 2022 et 2030. Cet objectif suit les préconisations de la NZAO pour un alignement du portefeuille sur une trajectoire 1,5 °C.

- 37 %

de tonnes de CO₂ par million d'euros investi par rapport à 2022 (actifs cotés)

Objectif 15 : développer différents leviers de prévention concernant la QVCT des collaborateurs et des militants

À poursuivre

MGEN s'inscrit dans une démarche de qualité de vie et conditions de travail (QVCT) depuis de nombreuses années. Au travers de différents accords d'entreprise, les partenaires sociaux ont mis en avant des thématiques auxquelles ils attachent une attention toute particulière, en adéquation avec les valeurs portées par l'entreprise, dans un souci d'accompagnement des salariés tout au long de leur expérience professionnelle.

Cet objectif est abordé dans la partie ESRS S1 du rapport
Personnel de l'entreprise

Cet objectif répond à :

⚠ Le risque - Gestion des conditions de travail des collaborateurs

Actions clés 2024

→ **Proposition d'un programme pour la Semaine de la QVCT annuelle** (conférences, webinaires...) afin de lutter contre la sédentarité au travail et de préserver sa santé mentale.

→ **Mise à disposition de ressources** pour sensibiliser et outiller les aidants sur ce sujet.

→ **Construction d'un guide pour accompagner les collaborateurs** (« Faire face aux risques psychosociaux »).

→ **Organisation de travaux de mise à jour de l'accord QVCT** (signé en janvier 2025).

L'accompagnement QVCT de MGEN

Plusieurs dispositifs sont proposés :

→ La mise en place d'un réseau de référents santé-QVCT.

→ Un numéro vert à disposition des collaborateurs de MGEN confrontés à des difficultés importantes dans leur vie professionnelle, qui peuvent en parler en toute confidentialité à un psychologue de l'IAPR (Institut d'accompagnement psychologique et de ressources).

→ Le dispositif « Gardons le lien » : les salariés absents depuis deux mois et plus reçoivent, à leur domicile, un courrier d'information sur les dispositifs existants et leurs droits, ainsi qu'une proposition d'échange avec la DRH s'ils le souhaitent.

→ Trois types de baromètres soumis aux collaborateurs : un baromètre annuel VYV, un baromètre annuel concernant le management et un baromètre bisannuel QVCT ciblé sur la santé et les conditions de travail.

Objectif 16 : accompagner tous ceux dont le métier et les missions évolueront

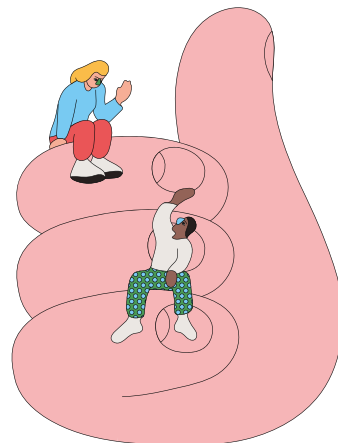
À poursuivre

→ Nouveaux sous-objectifs :

→ Investissement formation $\geq 4\%$ de la masse salariale brute (MSB).

→ Taux d'accès à la formation $> 85\%$.

MGEN accompagne les collaborateurs dans leur développement professionnel et dans leur montée en compétences RSE. L'objectif ? Leur permettre de se réaliser dans le cadre des transformations de l'entreprise et développer leur employabilité, en gardant « l'humain au cœur ».



Cet objectif est abordé dans la partie ESRS S1 du rapport Personnel de l'entreprise

Cet objectif répond à :

⚠ Le risque - Attractivité, gestion des compétences et émergence des talents

5,2 %

Taux d'investissement de la formation par rapport à la masse salariale brute (MSB) 2024 (périmètre groupe MGEN)



Actions clés 2024

Formation :

→ **Accompagnement du réseau de distribution, des commerciaux et de leurs managers** sur la maîtrise de l'environnement et des impacts de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires.

→ **Formation et accompagnement des centres de services** à un nouvel outil de gestion et sur la relation employeur et les compétences comportementales.

Formation RSE :

→ **Mise en place de deux formations obligatoires** pour l'ensemble des collaborateurs et des militants MGEN : un module « Climat & biodiversité » et une e-formation « Visa prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel ».



Formation à l'IA

Afin d'être au rendez-vous de l'IA, de démocratiser l'accès aux données et de développer les compétences nécessaires, MGEN a mis en place en 2024 un Centre d'excellence data & IA (CEDIA). Cette structure comprend une académie data & IA et un centre d'expertise qui accompagnent les métiers dans leurs projets data et IA et apportent des solutions de formation adaptées. L'objectif est que les collaborateurs de chaque direction métier acquièrent autonomie et expertise. Le CEDIA est le fruit d'une collaboration entre la direction Data, la DSI et la DRH.

89,3 %

des collaborateurs ont effectué au moins une formation en 2024 (périmètre groupe MGEN)

63 %

des salariés et militants ont suivi au moins une fois depuis 2023 le module « Climat & biodiversité » (périmètre groupe MGEN)

Objectif 17 : s'engager pour l'égalité des chances

Sous-objectifs :

→ 100 % des collaborateurs doivent avoir suivi la e-formation « Visa prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel ».

→ Améliorer le taux de personnes en situation de handicap.

À poursuivre



→ Nouveau sous-objectif :

Maintenir notre résultat à l'Index de l'égalité professionnelle à 98/100 (périmètre groupe MGEN).

MGEN s'engage activement dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances, en mettant en place des actions diverses couvrant des thématiques spécifiques de la diversité. En 2024, MGEN a atteint le sous-objectif qu'elle s'était fixé à horizon 2027, soit le respect des obligations légales* concernant l'égalité femmes-hommes, deux ans avant la date butoir. Un nouvel objectif a été fixé.

Cet objectif est abordé dans
la partie ESRS S1 du rapport
Personnel de l'entreprise

Cet objectif répond à :

👍 L'impact positif - Égalité de traitement
et égalité de chances pour tous

Actions clés 2024

Égalité femmes-hommes :

- **Mise en place d'actions** pendant tout le mois de mars (le mois « Tous pour elles »), d'événements marquants, dont une table ronde réunissant des rôles modèles externes, pour partager leurs parcours inspirants.
- **Diffusion de six podcasts** qui ont permis de mettre en lumière les témoignages personnels de femmes de la MGEN.
- **Déploiement du programme « Alignées »**, lancé pour soutenir toutes les femmes salariées dans la réflexion sur leur trajectoire professionnelle, à travers une solution de « coaching » 100 % digital.

Handicap :

- **Mise en place de la traditionnelle Semaine du handicap**, avec l'organisation d'un webinaire et un « Duoday ».
- **Formation des référents QVCT&H début 2024**. Depuis octobre 2023, MGEN a constitué un réseau de 50 référents santé, QVCT et handicap. En avril 2024, une nouvelle vague de référents (27 personnes) a été formée.

Diversité :

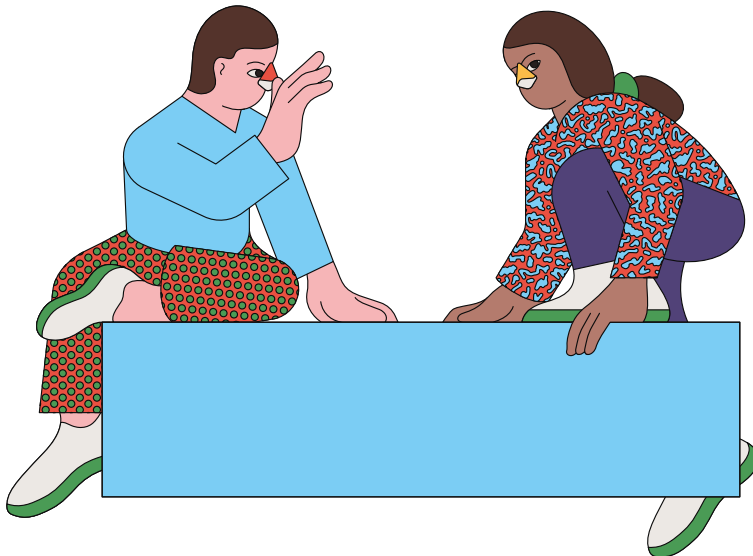
- **Signature de la charte d'engagement LGBT+** avec l'Autre Cercle.
- **Diffusion d'un guide « Toutes et tous alliés »**.

* À compter du 1^{er} mars 2026, les entreprises devront atteindre un objectif de 30 % de femmes et d'hommes cadres dirigeants et de 30 % de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes.

Campagne interne MGEN pour lutter contre le sexisme et le harcèlement sexuel

MGEN a mené en 2024 une campagne interne avec plusieurs actions phares :

- Le lancement d'une campagne nationale de sensibilisation « Si ça se passe, on ne laissera pas passer », avec un affichage dans tous nos locaux.
- La signature de l'acte d'engagement StOpE (Stop au sexisme ordinaire) en janvier 2024.
- L'obligation de suivre la e-formation « Visa prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel » pour l'ensemble des collaborateurs et des militants.



98/100

Index de l'égalité professionnelle

51 %

Taux de femmes au CA de MGEN Union en 2024, contre 49 % en 2022

41 %

Taux de féminisation des cadres dirigeants en 2024, contre 35 % en 2022

Indicateurs périmètre groupe MGEN

60 %

Taux de féminisation des instances dirigeantes en 2024, contre 43 % en 2022

5,43 %

Taux de personnes en situation de handicap en 2024, contre 4,85 % en 2023

75 %

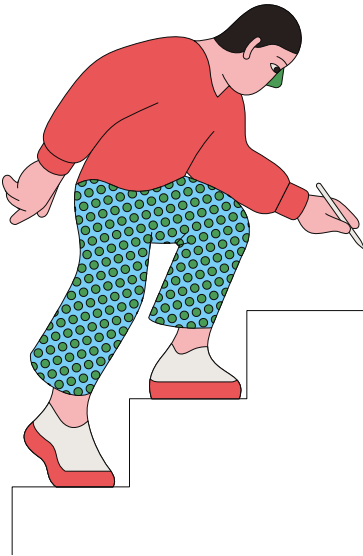
des salariés et militants ont suivi au moins une fois depuis 2023 la e-formation « Visa prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel »

Objectif 18 : passer à une démarche RSE pilotée aux niveaux national et régional

Résultat 2024 :

Mise en place d'un comité RSE, instance du Conseil d'administration, fin 2023 ; trois comités RSE organisés en 2024 ; mise en place d'ambassadeurs RSE régionaux (un par région).

Le reporting CSRD nous permet d'identifier de nouvelles étapes afin de mieux piloter notre démarche RSE. Par exemple, mieux gérer la donnée extra-financière (travaux avec l'équipe Data) et renforcer le contrôle interne sur les données extra-financières.



Objectif 19 : préparer la nouvelle obligation légale de reporting

Résultat 2024 :

Préparation avec le Groupe VYV du premier rapport CSRD de MGEN.

Les prochaines étapes dépendront du premier audit CSRD, afin de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Objectif 20 : s'évaluer pour se challenger

Résultat 2024 :

Une analyse de benchmark a été réalisée dans le cadre des travaux sur la stratégie climat. MGEN souhaite poursuivre ce travail d'analyse et faire ainsi de la RSE un levier d'innovation.



Vous voulez retrouver les objectifs RSE dans le rapport CSRD ?

Parties du rapport CSRD

Informations générales - (ESRS 2)

Informations environnementales - Changement climatique (ESRS E1)

Informations sociales - Personnel de l'entreprise (ESRS S1)

Informations sociales - Consommateurs et utilisateurs finaux (ESRS S4)

Informations de gouvernance - Conduite des affaires (ESRS G1)

Objectifs RSE évoqués dans ces parties

- **Obj. n° 5** Développer la dimension RSE de notre gouvernance
 - **Obj. n° 16** Accompagner tous ceux dont le métier et les missions évolueront
 - **Obj. n° 18** Passer à une démarche RSE pilotée aux niveaux national et régional
 - **Obj. n° 19** Préparer la nouvelle obligation légale de reporting
 - **Obj. n° 20** S'évaluer pour se challenger
-

- **Obj. n° 6** Atteindre les objectifs de la stratégie climat à horizon 2030
 - **Obj. n° 7** Mettre en œuvre une démarche Green IT
 - **Obj. n° 12** Lancer une démarche d'achats responsables
 - **Obj. n° 13** Investir 80 millions d'euros sur cinq ans via le fonds Racine²
 - **Obj. n° 14** Déployer une démarche RSE au cœur de nos investissements
-

- **Obj. n° 15** Développer différents leviers de prévention concernant la QVCT des collaborateurs et des militants
 - **Obj. n° 16** Accompagner tous ceux dont le métier et les missions évolueront
 - **Obj. n° 17** S'engager pour l'égalité des chances
-

- **Obj. n° 1** Déployer de nouveaux services santé auprès de nos adhérents, de nos salariés grâce à la démarche innovation santé
 - **Obj. n° 2** Trois campagnes de prévention tous les ans et sensibiliser tout au long de l'année sur nos enjeux phares
 - **Obj. n° 8** Faire de la satisfaction des adhérents une priorité
 - **Obj. n° 9** Intégrer la RSE au cœur de nos offres et de nos services
 - **Obj. n° 10** Respecter les réglementations RGPD et la sécurité informatique
-

- **Obj. n° 3** Renforcer nos actions et notre communication sur nos engagements sociétaux, notamment la fin de vie, l'égalité femmes-hommes
- **Obj. n° 4** Maintenir la proximité dans les territoires
- **Obj. n° 10** Respecter les réglementations liées à l'Éthique des affaires
- **Obj. n° 11** Aller au-delà de l'obligation en définissant une charte éthique de l'IA

En conclusion...

Un avis de conformité à la nouvelle réglementation rendu par notre commissaire aux comptes sur ce premier rapport CSRD MGEN

Cet exercice de CSRD nous a permis de nous assurer de la robustesse de la stratégie RSE MGEN et de renforcer les liens sur des sujets clés entre différentes fonctions (RSE, Risques, Finance, RH, Marketing, etc.). L'auditeur s'est assuré que les enjeux RSE identifiés via l'analyse de double matérialité étaient bien ceux sur lesquels MGEN devait agir et rendre compte en externe. Il a également vérifié que MGEN avait bien mis en œuvre des actions et des objectifs (cf. objectifs RSE) pour piloter ces enjeux.

Il a conclu à un avis de conformité à la loi. Quelques points d'amélioration pour les années à venir (par exemple sur le chiffrage financier des plans d'action qui répondent aux IRO) ont été relevés, mais aucune réserve n'a été émise.

Une mobilisation à maintenir pour les années à venir

La mobilisation continue des collaborateurs, élus et militants MGEN a déjà permis d'atteindre certains de nos objectifs RSE à horizon 2027 et sera clé pour répondre aux objectifs RSE mis à jour. Elle témoigne de l'engagement permanent sur les enjeux RSE et prouve l'incarnation de nos valeurs au quotidien.

Des défis restent donc à relever collectivement ! Notamment, dans les mois à venir : la mise en œuvre des plans d'action pour respecter les engagements de notre stratégie climat ou encore le déploiement avec le Groupe VYV de la nouvelle politique d'achats responsables.



MGEN. On s'engage mutuellement

